

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1505

présenté par
M. Véran et Mme Lemorton

ARTICLE 2

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« conformément »

les mots :

« dans les conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.